



## PROJET GALF

# Rapport d'activités Novembre 2014

### Sommaire

Points principaux .....	1
1 Relations extérieures .....	2
2 Investigations.....	2
3 Opérations .....	2
4 Département juridique .....	4
5 Média .....	3
6 Conclusion .....	3

## Points principaux

- 2 Opérations de viande de brousse à Bikili et Labé
- Arrestation de 5 trafiquants de viande de brousse
- L'obtention de l'expédition de l'arrêt rendu de la cour d'appel concernant le cas de Mr Ousmane Diallo, trafiquant de chimpanzés.

## 1 Relations extérieures

- En novembre, dans le cadre de nos opérations et la continuité de nos projets nous avons rencontrés régulièrement :
  - Mr Bella Diallo notre Point focal CITES pour obtenir des conseils pour l'organisation et les thèmes de formation pour l'atelier sur la CITES et le crime faunique organisé par l'ICCWC/CITES/INTERPOL
  - Mr Robin Johnson, consultant spécialiste en aires protégées dans le cadre du projet d'opérationnalisation du corps des conservateurs de la nature.
  - Mr Sadou Keita gouverneur de la région de Labé pour la sensibilisation de l'application de la loi sur la viande de brousse en période d'épidémie Ebola et la préparation de nos opérations de saisies.
  - Mr Namory Keita Directeur Nationale des Eaux et Forêts, pour la sensibilisation de l'application de la loi sur la viande de brousse en période d'épidémie Ebola et la préparation de nos opérations de saisies.

## 2 Investigations

- Pendant le mois de Novembre ,les nouvelles investigations qui ont complété celles menées en Octobre 2014 nous ont permis d'aboutir à deux opérations sur la viande de brousse a des endroits différents :
  - **Bikili** dans la région administrative de Kindia avec un trafiquant de viande de brousse
  - Labé** avec un groupe de dealers interpellés avec 1800kg de viande de brousse boucanée comprenant de la viande de chimpanzé , serval , python, babouins et cercopithèques divers, phacochères.....
- Une nouvelle enquête sur des oiseaux capturés à l'état sauvage puis revendus en périphérie de Conakry est en cour.

### 3 Opérations

- Deux opérations sont menées sur la viande dans la région de Kindia et de Labé ; avec 1855 kg de viande de brousse saisies et 5 trafiquants arrêtés et mis derrière les barreaux.

-Sur la 1ere opération de Kindia, Bikili, le 03/11/14 1 trafiquant du nom de Mamadou Diallo a été pris en flagrant délit de vente de viande de brousse dont quelques d'espèces intégralement protégées. Cette personne a été placée en mandat de dépôt à la prison civile de Kindia en attendant son jugement.



- Sur la 2eme opération à Labé le 29/11/14, 4 trafiquants, Mme Lamah, Mme Sagniou, Mr Saw et Mme Elisa ont été pris en flagrant délit pour détention, stockage, commercialisation de viande de brousse dont quelques espèces intégralement protégées. Ces 4 trafiquants ont été placés sous mandat de dépôt à la prison civile de Labé en attendant leur jugement.



## 4 Département juridique

Courant novembre 2014, les activités du département juridique ont principalement été dominées par l'affaire de viande de brousse à Kindia et le suivi dans les affaires concernant Ousmane Diallo et les Chinois.

- **Affaire viande de brousse à Kindia**

Le 02 novembre, le département juridique a participé à l'opération menée dans le district de Gbikili (Kindia). En collaboration avec les éco-gardes de la section préfectorale des Eaux et Forêt de Kindia, Monsieur Saliou Ballan Diallo a été arrêté en flagrant délit de commercialisation de la viande issue de la chasse. Le prévenu a été conduit à Kindia centre le même jour et placé en garde à vue dans les locaux de la section préfectorale des Eaux et Forêt. Le 03 novembre, un procès-verbal a été dressé à son encontre par un agent assermenté en l'occurrence le chef de ladite section. Il a ensuite été déféré au parquet de la TPI de Kindia qui l'a placé en garde à vue et inscrit l'affaire au rôle du 05 novembre 2014. L'audience a effectivement eu lieu à la date indiquée. Après plaidoirie de l'avocat de la partie civile et réquisitoire du parquet, le prévenu a été reconnu dans les liens de la culpabilité de commercialisation de la viande de chasse au regard des articles 124 et 164 du code de la faune. Le tribunal le condamna à un mois de prison ferme 90 milles GNF d'amende et 5 millions de dommages et intérêts au profit du Ministère de l'Environnement. Par ailleurs, le 15 novembre une mission du département a effectué le suivi juridique à Kindia. Cela a permis de confirmer la présence de Balla Diallo en prison. Aussi, la procédure a été engagée pour l'expédition.

- **Affaire viande de brousse à Labé, suivi juridique renvoyé au 01/12/14**

- **Suivi juridique affaires Ousmane Diallo et des Chinois**

Suite aux démarches menées auprès du greffe de la cour d'appel de Conakry, nous avons obtenu l'arrêt rendu par la cour dans l'affaire Ousmane Diallo. Concernant l'affaire des chinois, l'instruction étant terminée, le dossier se trouve présentement au niveau du parquet qui devra émettre son avis dans les prochains jours.

## 5 Média

- Quelques extraits de pièces médiatiques produites pour l'opération de viande de brousse du **03/11/14**.

Presse internet :

-GuinéeNews.org : <http://guineenews.org/un-homme-condamne-a-kindia-pour-vente-de-la-viande-de-brousse/>

-Visionguinée.info : <http://www.visionguinee.info/2014/11/12/kindia-un-citoyen-se-fait-condamner-pour-avoir-vendu-la-viande-de-brousse/>

ACCUEIL NEWS PUBLIREPORTAGE SPORT ART & CULTURE € ÉCONOMIE

Jeu, 6 Nov 2014, 13:26 Posté Par Mamady Mara Faits Divers, News 0 1144

## Un homme condamné à Kindia pour vente de la viande de brousse

La sentence de Saliou Bella Diallo est tombée ce mercredi au tribunal de Première Instance de Kindia. Le chasseur de 48 ans a été interpellé en début de semaine par les Eco-Gardes de la section des eaux et forêts de la Préfecture.

Son tort : avoir été pris en flagrant délit de commercialisation de la viande de brousse. Ce qui est une violation de la loi qui permet à tout citoyen d'abattre du gibier pour sa consommation, mais sans toutefois en faire la vente.

Le Tribunal s'appuyant sur le code de protection de la faune et a déclaré Saliou Bella coupable de vente de viande de brousse.

Il a, par conséquent, écopé d'une peine d'un mois de prison et 90 000 francs d'amende. Le Chasseur de Gbinkily devra aussi payer 5 000 000 de francs en dommage et intérêt.

Le commandant préfectoral de la section eaux et forêt s'est dit soulager dans le cadre du respect de la loi faunistique.

A signaler que l'accusé un délai de 15 jours pour faire appel s'il n'est pas satisfait du verdict. Ce procès est intervenu au moment où une épidémie d'Ebola sévit en Guinée. La viande de brousse est considérée par l'OMS comme une cause de la maladie.

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ LIBRE OPINION INTERVIEW SPORT ANI

J'aime 123 Tweeter 1 in Share Submit

## La lutte contre Ebola entre dans une nouvelle phase. Un vendeur de viande de brousse, nommé Saliou Balla Diallo, a été interpellé dans le district de Gbikili à Kindia lors d'une opération conjointe de la Brigade Préfectorale des conservateurs de la nature et l'équipe du GALF (Guinée-Application de la Loi Faunistique).

La consommation de viande d'animaux sauvages est déclarée le vecteur principal de la fièvre Ebola. Ce vendeur de maladie a été appréhendé ce dimanche 2 novembre en possession d'une importante quantité de viande de chasse destinée à la vente. Elle comprenait de la viande d'espèce protégée par la loi.

Il a été interpellé en flagrant délit de commercialisation de viande d'espèce intégralement protégée par la loi. Très connu dans la contrée, il agit aux yeux de tous et en connivence avec les chasseurs en dépit de la loi et en dépit d'Ebola. Il est en garde à vue et son procès débutera sans doute mercredi à Kindia. Lors de son interpellation, il a tenté de corrompre les agents.



Mamadou Saliou Balla Diallo (en shirt bleu)

- Quelques extraits de pièces médiatiques produites pour l'opération de viande de brousse du 29/11/14.

Presse internet :

-Gineematin.com : <http://guineematin.com/2014/11/30/la-vente-de-la-viande-brousse-en-guinee-malgre-ebola-saisie-de-96-sacs-par-les-services-de-police-de-labe/>

-Kabachir.com : <http://www.kababachir.com/2014/12/03/affaire-saisie-viande-brousse-labe-laffaire-se-trouve-devant-tpi/>

### La vente de la viande brousse en Guinée, malgré Ebola : saisie de 96 sacs par les services de police de Labé

Posté par Guineematin le 30 - nov - 2014



Les services de police de Labé ont saisi, dans l'après-midi du samedi 29 novembre dernier, une importante quantité de viandes de brousse à bord d'un minibus de en partance pour N'Zérékoré, a constaté sur place le correspondant local de Guineematin.com d'une source officielle.

Selon le Directeur Régional de la Police de Labé, Aboubacar Biro KEITA, cette opération a été rendue possible grâce à la collaboration de la population : « C'est hier soir dans les environs de 16 heures qu'un citoyen de la ville nous a informés qu'une viande pourrie est embraquée dans un véhicule de transport en commun pour une destination inconnue. Immédiatement j'ai envoyé mes agents sur le terrain. Ils ont trouvé le minibus en question sur les lieux. Après, mes agents ont compris que c'étaient de la viande de brousse. J'ai ordonné l'immobilisation du véhicule».

Pour sa part, Mme Gobou Lamah affirme qu'elle n'était pas informée de mesure d'interdiction de la consommation de la viande de brousse prise dans le cadre de riposte contre l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola: «j'ai fait plus



Accueil Actualités régionales

## Affaire de saisie de la viande de brousse à Labé : l'affaire se trouve devant le TPI

Date: 03/12/2014 8:20 | 0 Commentaires | 380 Clics



Dans nos précédentes publications nous vous faisons état de la saisie de plus de 90 sacs de viande de brousse par la sureté régionale de Labé.

Une équipe mixte composée de l'ONG GALF en charge de l'application de la loi et de la lutte contre la criminalité faunistique en Guinée et du ministère de l'environnement séjourne depuis deux jours dans la cité pour tirer au clair les faits.

Dès leur arrivée à Labé, la coordinatrice de l'ONG charlotte Toupline a dressé un constat alarmant. Selon elle, la saisie d'une telle cargaison est une première en Guinée.

- D'autres liens internet concernant la saisie du 03 et du 29/11/14 :

➤ <http://guineematin.com/?p=7282>

- Presse radio opération viande de brousse à Kindia du 03/11/14 :
  - **Reportage espace M** : Un homme condamné a Kindia pour vente de viande de brousse.
  - **Reportage Kania ZIK** : Un homme condamné a Kindia pour vente de viande de brousse.
  - **Reportage radio rurale de Kindia** : Un homme condamné a Kindia pour vente de viande de brousse.
  
- Presse radio opération viande de brousse de Labé saisie de plus d'une tonne de viande du 29/11/14 :
  - Bonheur FM
  - Espace FM Conakry
  - Espace FM Foutah
  - Renaissance FM
  
- Presse télévisée opération viande de brousse du 29/11/14 :
  - Interview sur la saisie de 1885 kg de viande de brousse à Labé.

## 6 Conclusion

Le mois de novembre est marqué par la réussite de 2 opérations sur la viande de brousse à Kindia et Labé, l'arrestation et la mise sous mandat de dépôt des 5 trafiquants de viande de brousse. La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.